

C.C.A.S. DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-huit heures trente le conseil d'administration du C.C.A.S. de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle SEIGLE-FERRAND, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Présents : 9 Isabelle SEIGLE-FERRAND, Fabienne TOURAINE,
Pierre GRATALOUP, Michel LAGIER, Alain DURY,
Hélène SORLIN, Céline GUIGON, Carole FRÉNÉAT,
Lucille JACQUEMOT.

Absents excusés : 4 Anne-Marie MATHIEU, Françoise VANRELL, Sylvie JERDON,
Gaëtane THIEFFRY.

Pouvoirs : 3 Sylvie JERDON à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Françoise VANRELL à Fabienne TOURAINE
Anne-Marie MATHIEU à Pierre GRATALOUP

Secrétaire de séance : Myriam BEN HADJ ALI

Date de la convocation : 7 mai 2026

Délibération n° 2

Délibération n° 023/2026 – Élection du Vice-président du CCAS

Conformément à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles, dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-président qui le préside en l'absence du maire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-18 ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit procéder, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue, à la nomination d'un Vice-président ;

CONSIDÉRANT qu'ont fait acte de candidature, en qualité de Vice-président :

Madame Fabienne TOURAINE

Il a été procédé au vote à scrutin secret, puis au dépouillement.

Au 1^{er} tour de scrutin et suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 12

- Suffrages blancs : 0
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Candidats <i>(par ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabienne TOURAINE	12	Douze

PROCLAME Madame Fabienne TOURAINE Vice-président du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Isabelle SEIGLE-FERRAND
Président

